

LETTRE DE LA PÉDAGOGIE – Février 2014 L'ENSEIGNEMENT INTÉGRÉ DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

L'EIST en 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA

La mise en œuvre de l'EIST s'effectuera à la rentrée 2014 sur la base du volontariat des chefs d'établissement et de leur équipe.

Les enseignements de sciences seront assurés par les professeurs de lycées et collèges des disciplines concernées (*sciences de la Vie et de la Terre, physique-chimie et technologie*).

Les heures nécessaires à la mise en œuvre de l'E.I.S.T. en 6^{ème} et en 5^{ème} se substituent, pour chacun des niveaux, au volume horaire hebdomadaire dédié à l'enseignement des sciences (*sciences de la vie et de la Terre, technologie, physique chimie*). Une majoration d'une demi-heure sera attribuée pour le niveau 6^{ème}.

L'année de mise en œuvre de l'E.I.S.T., des heures de concertation seront attribuées de la manière suivante :

- expérimentation uniquement au niveau 6^{ème} : 0,5h hebdomadaire par enseignant soit 1,5h.
- expérimentation aux niveaux 6^{ème} et 5^{ème} : 0,5h hebdomadaire par niveau et par enseignant soit 3h.

L'enseignement intégré de science et technologie en S.E.G.P.A. recouvre un double enjeu : il s'agit, d'une part, de **renforcer le goût des sciences et de la technologie chez les élèves de S.E.G.P.A** afin de **faciliter l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. En prenant appui sur des thématiques transversales et sur une démarche d'investigation, l'E.I.S.T. apparaît, a priori, comme un dispositif pédagogique pertinent pour des élèves « *vulnérables* » qui, bien souvent, ne perçoivent pas le sens des activités qui leur sont proposées.

En les confrontant à des situations complexes, l'objectif est de leur permettre de conjuguer connaissances et méthodes pour les doter progressivement de compétences. En outre, cet enseignement induit une évaluation intégrée en cours d'apprentissage propice au repérage des réussites et des difficultés. Elle doit faciliter l'orientation de l'action pédagogique ainsi que la définition des aides à apporter à chaque élève.

D'autre part, confier l'enseignement des sciences en S.E.G.P.A. à des professeurs spécialisés dans les différentes disciplines concernées peut constituer un levier d'évolution des pratiques à l'échelle de l'établissement. Outre les nécessaires concertations entre les professeurs de sciences pour organiser la cohérence des apprentissages et des procédures utilisées, la mise en œuvre de l'E.I.S.T. nécessitera également des échanges avec les professeurs des écoles spécialisés exerçant en S.E.G.P.A. Ces interactions pourront sans aucun doute permettre aux premiers de compléter leur vision du public scolaire du collège et aux seconds de mieux s'approprier les caractères de l'enseignement disciplinaire pour imaginer des prolongements dans d'autres domaines (*maîtrise de la langue, éducation à la citoyenneté...*).

Enfin, même si l'adaptation au collège des élèves de S.E.G.P.A. est favorisée par l'attribution d'une salle qui leur est propre, ils demeurent, bien souvent, exclus des locaux spécialisés pour diverses raisons. L'E.I.S.T. leur permettra d'investir pleinement les salles dédiées aux sciences et d'utiliser les équipements spécifiques tout en bénéficiant de l'accompagnement de spécialistes.

David COUVERT

I.E.N.-A.S.H.

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle
Coordonnateur du dossier EIST en 6^{ème} 5^{ème} SEGPA